

CHARTRE LAITIÈRE DE VALEURS

LA FNCL ET SES COOPERATIVES ADHERENTES S'ENGAGENT AU RESPECT DU PRINCIPE ET DES OBJECTIFS DE LA CHARTRE

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières et ses coopératives adhérentes partagent pleinement le principe et les objectifs de la Charte laitière de valeurs et s'engagent à mettre en œuvre son contenu, qui incarne les valeurs coopératives de pérennité, de transparence et de solidarité. Avec pour objectif une consolidation de la valeur sur le marché français et une juste répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière, il appartient effectivement à tous les acteurs d'agir avec responsabilité afin de sortir d'une spirale déflationniste destructrice de valeur pour tous.

La FNCL s'est préalablement assurée de la conformité juridique de la Charte avec le droit de la concurrence et le respect du fonctionnement coopératif. Sous réserve que l'issue des négociations commerciales permette de concrétiser les objectifs de la Charte en termes de valeur au profit des associés-coopérateurs, chaque coopérative laitière pourra désormais, individuellement, la signer et la mettre en œuvre avec ses clients distributeurs.

Si cette démarche est constructive, la FNCL rappelle que la crise actuelle est à regarder à l'échelle européenne et mondiale. Les résultats des négociations françaises ne sont pas les seuls éléments à prendre en compte pour considérer la valeur du lait français, les produits étant vendus sur l'ensemble des marchés : sur 68% de leur chiffre d'affaires réalisés en Produits de grande consommation (PGC), la part avec la grande distribution française ne représente que 40%, quand 28% sont réalisés en Restauration Hors-Foyer (RHF), marchés indexés sur les cours européens, très inférieurs au marché français. De son côté, l'export représente 30% de l'activité des coopératives laitières*. Or, depuis dix-huit mois, sous l'effet du retrait des importations chinoises et de l'embargo russe, le prix des cotations mondiales a été divisé par deux et implique une valorisation du lait à hauteur de 220 € les 1000 litres.

« Le principe de la Charte est l'ADN des coopératives laitières, affirme Dominique Chargé, Président de la FNCL. Elles ont en effet pour mission et principe de valoriser le mieux possible la production de leurs adhérents, en inscrivant leur action dans la durée. Au-delà de la signature de la Charte et de la responsabilisation nécessaire de l'ensemble des acteurs en France, il est tout aussi essentiel que la Commission européenne prenne la mesure de la situation en mettant en place les outils et les aides adéquats pour traiter l'urgence immédiate. Elle doit aussi impérativement initier une réflexion à plus long terme pour anticiper et gérer les crises, notamment à travers l'évolution de la PAC ».

A propos de la FNCL

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 40 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par 56 000 associés-coopérateurs et 20 000 salariés. La coopération laitière représente 55 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de plus de 14,5 milliards d'euros en 2013. 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.

***Chiffres Baromètre économique des Coopératives laitières (exercice 2014)**

Contact presse FNCL : Mélodie Deneuve - 01 49 70 72 87 / melodie.deneuve@fncl.coop